

Le directeur

À

Monsieur l'IEEN

Monsieur le Maire et aux élus de PÉRIGNY

Mesdames, messieurs les parents d'élèves.

Objet : **Compte rendu du conseil d'école du 17 octobre 2016**

Présents:

M. Servant directeur de l'école et représentant M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale,
Mmes Guinebert Griffault, Cabioch, Le Damany, Meyjonnade, Dieumegard, Goissen, Tavelin,
Babu, Gueraiche enseignantes,
Mmes Brossard et Collignon ATSEM,
Mmes Bonizec, Bonnet, Dufour, Dupuch, Lescoat, Ligonnière, M'Baye, Roguin, Sausseau, M. Berot,
Brossard, Gulbol, Raynaudon, Trijolet parents élus
Mmes Thoreau, Le Metayer élus de la Mairie de Périgny, Mme Ruiz des affaires scolaires de la
Mairie de Périgny.

Résultats des élections : 367 inscrits – 130 votants – 9 nuls – 121 pour.

Bilan de Rentrée

Ouverture d'une 8ème classe. Remerciements pour le soutien des parents d'élèves et de la Mairie.

Il y a 203 élèves inscrits en maternelle, en moyenne l'effectif est de 26 élèves par classe sauf pour les doubles classes où ils sont 24.

Budget de la nouvelle classe : M. SERVANT a fait une demande de financement à la Mairie pour du mobilier : 2500€, elle doit être étudiée par le Directeur Général des services et mise en partie au budget 2016 et au budget 2017. Mme RUIZ conseille à la maitresse de prioriser les besoins de la classe.

En attendant, du mobilier a été récupéré dans les différentes classes et 2000€ de la dotation budget de fonctionnement ont été partagés pour la nouvelle classe.

Absentéisme – Retard

M. SERVANT rappelle la nécessité de prévenir **par mail** l'école, pour toutes absences et éventuellement, pour tous retards programmés.

Dans le cadre de l'obligation de fermeture de l'école, les portes seront fermées à 8h40 précise.

Monsieur SERVANT a demandé, avec l'accord des parents d'élèves, qu'il soit rajouté au règlement intérieur qu'après fermeture des portes « **aucun enfant retardataire ne sera accueilli à l'école** ».

L'APE demande à ce qu'une information mentionnant à nouveau l'adresse de contact soit passée aux parents via le cahier de liaison et réaffirme son soutien pour ces nouvelles mesures.

L'APE n'a rien à rajouter au règlement intérieur.



Projets Scolaires

Le fil rouge de l'année est la « MER ».

Plusieurs sorties sont envisagées sur le sujet : sur l'estran, à l'aquarium ainsi qu'au muséum d'histoire naturelle, etc...

2 spectacles seront proposés cette année : « MIMI la chenille » (à NOEL) et le « Théâtre Bille en Bois : Baleine Croisière ».

Ces projets sont financés par la coopérative scolaire (participent les parents qui le souhaitent) et la dotation mairie.

Contrairement aux années précédentes, l'APE apportera son soutien financier seulement en cas de difficultés de financement pour ne pas mettre en péril les projets. L'APE souhaite en complément créer un événement ayant pour vocation à renforcer les liens parents/enfants/école tout en s'inscrivant dans la continuité des projets d'école (spectacle lors de la semaine de la maternelle ou du carnaval ou de Noël...).

Discussion autour d'une charte sur l'utilisation du logement de fonction. La Mairie précise, qu'après les vacances de Toussaint, les TAP seront installés dans ce lieu.

L'A.P.C

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) se font en petits groupes de 3 à 5 élèves pour effectuer des évaluations (MS et GS), des activités pédagogiques et de remédiation sur la pause méridienne, avec l'accord préalable des parents.

Questions posées par les parents d'élèves

Comment sont organisés les temps de récréation (horaires, répartition des classes dans la cour...) ?

Les horaires sont adaptés selon les saisons et le travail dans les classes. La récréation dure environ 30 minutes.

Les classes (PS-MS-GS) ont leur récréation en même temps. Deux lieux sont mis à la disposition des enfants : la Petite cour (où se situe le labyrinthe) et la grande cour (où se trouve le bac à sable). Les enfants naviguent d'une cour à l'autre.

Certains vélos ont besoin de réparation, Monsieur SERVANT demande au service technique de la Mairie s'ils peuvent être réparés pendant les vacances. Il fera un mail à ce sujet à Madame RUIZ, à la demande de cette dernière.

Il est prévu sur le budget 2017, l'achat de nouveaux vélos.

Depuis la mise en place des nouvelles mesures de sécurité, 2 ATSEM sont présentes aux portails. Comment se déroule l'accueil en classe ? Une formation spécifique a-t-elle été dispensée à ces personnels ? Est-il envisageable de confier cette mission à du personnel municipal ?

Les ATSEM de GS sont sollicitées à l'ouverture et la fermeture des portails. Les enseignantes de GS indiquent que cela complique considérablement l'accueil en classe et que la relation ATSEM-FAMILLE est altérée. Malgré cela, elles soulignent que les parents sont assez compréhensifs.

Aucune formation n'a été offerte au personnel, il paraît alors évident que leurs tâches de vérification et de reconnaissance est impossible au vu du flux de passage.

La réponse de la Mairie (après réunion avec le Préfet) est claire, il n'y aura pas de personnes supplémentaires à la surveillance des portails. Ce sont les adultes de la communauté éducative qui doivent tenir ce rôle.

Des alarmes ont été commandées. Les plans scolaires sont numérisés et transmis aux pompiers- service de Police et Gendarmerie.

Il est demandé d'être plus attentif mais pas anxiogène. Il faut également éviter tout attroupement devant l'école.

Le Parking enseignants va être réouvert avec un moyen de sécurisation de l'accès.

Le Mercredi 5 octobre, un exercice de confinement a été fait.

L'APE regrette l'absence des ATSEM aux cotés des enseignants lors de l'accueil ce qui gêne le bon fonctionnement des classes et s'inquiète des changements à venir avec la présence au portail des ATSEM de MS puis PS.

Plusieurs incivilités et incidents ont été constatés aux abords et à l'intérieur de l'école (ex : stationnement sur les pelouses et passage piéton de l'école, altercations violentes entre parents. Quelles actions de sensibilisation et/ou mesures sont envisageable au niveau de la municipalité, de l'éducation nationale et des parents d'élèves ?

Monsieur SERVANT indique que dans le principe, il n'a aucun rôle à jouer en dehors de l'école.

Concernant les défauts de stationnements, la Mairie précise que des Procès-verbaux seront désormais donnés aux contrevenants qui, jusqu'à présent, ne recevaient qu'un avertissement.

Cette verbalisation est soutenue par les membres de l'APE.

La Mairie conseille à L'APE de se rapprocher de la Fédération des parents d'élèves pour connaître les éventuelles possibilités d'action, notamment des actions de sensibilisation lors des évènements festifs.

Lors des conflits entre élèves, nous sommes interrogés sur le comportement à adopter par les parents des enfants. Quels conseils pouvons nous communiquer ?

Il est conseillé aux parents de se rapprocher des enseignants en cas de litiges entre enfants.

Discussion et exposition des faits autour de l'agression physique et verbale qui a eu lieu au sein de l'école entre 2 parents.

Le directeur est intervenu après coup pour séparer les familles et laisser retomber la pression, il n'a pas à ce jour réalisé de rencontre entre les parents. Une démarche de médiation sera engagée dans les prochains jours.

Depuis la rentrée, les nouvelles modalités de la restauration scolaire sont mises en œuvre. Apportent-elles déjà des premiers résultats concernant le gaspillage ? Quel est le taux de fréquentation et la variabilité constatée?

A ce jour, la Mairie n'a pas assez de recul pour répondre à ces questions, il faut attendre plusieurs mois.

Divers : Interrogation sur le béton mis sur les pavés devant l'école ? Ils sont dus aux travaux de mise en place de l'accès handicapé lors de l'installation provisoire de la boulangerie. Pour le moment ils ont juste été rebouchés.

Secrétaire Mme Bonnet

Président M. Servant